

MB/AAP n° 248 /2024

LE DIRECTEUR DU C.R.O.U.S. D'AIX-MARSEILLE AVIGNON

- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016, relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'article R822-13 du code de l'éducation ;
- VU le décret n°2012-1246 du 07.11.2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique ;
- VU l'arrêté ministériel du 7 février 2019 nommant Monsieur Marc BRUANT au poste de Directeur Général du CROUS d'Aix-Marseille à compter du 01 mars 2019 pour une première période de quatre ans.
- VU l'arrêté du 17 février 2023 portant renouvellement de Monsieur Marc BRUANT dans l'emploi de directeur général du CROUS d'Aix-Marseille pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} mars 2023.

DECIDE

- 1°/ Délégation permanente est donnée à
Madame Karine BAUDE,
Chargée de mission gestion locative et juridique
- pour signer toutes les pièces et documents relevant du fonctionnement interne de son service et pour intervenir en ayant les droits ordonnateurs en cas de nécessité auprès des unités de gestion hébergement en soutien aux directeurs de site qui en feraient la demande expresse via l'annexe 1 et sur avis favorable du Directeur Général.
 - pour signer toutes les pièces et documents concernant les dossiers locatifs des résidences du CROUS de l'Académie d'Aix Marseille.
- .
- 2°/ Conformément à la réglementation la présente délégation est accordée exclusivement à la personne désignée à l'article 1 ci-dessus.
Aucune subdélégation n'est possible sauf autorisation écrite du Directeur du CROUS
- 3°/ La présente délégation est valable à compter de la nomination et prend fin automatiquement à la date où l'intéressée cesse d'occuper les fonctions pour lesquelles la présente délégation est établie.

Fait à Aix-en-Provence,
24/10/2024

Marc BRUANT
Directeur Général
du C.R.O.U.S. d'Aix-Marseille Avignon

La présente est opposable aux tiers à compter de la date de publication.

Délais et voies de recours : en application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du directeur général du Crous et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

***Annexe 1 à la délégation de signature
de la Chargée de mission gestion locative et juridique***

Nom Prénom

Directeur/Directrice de l'unité de gestion

.....

à

sollicite l'autorisation du Directeur Général pour que la Chargée de Mission Hébergement ait les accès
nécessaires pour me soutenir dans mes fonctions de gestion (préciser) :

.....

.....

à compter du ____/____/202__ jusqu'au ____/____/202__

Fait pour valoir ce que de droit à le

Signature cachet

Cadre réservé à la direction

☐ Avis favorable

☐ Avis défavorable

Date et signature du Directeur Général

Cadre réservé à la Chargée de Mission

☐ Vu et pris connaissance

Date et signature